

Présentation au Conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Francis LeBlanc, Président, RPEVG
le mardi 16 juillet à Gracefield

Avant-propos

Madame la préfète,

Mesdames les mairesses,
Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs,

Merci de m'avoir accordé l'occasion de vous présenter le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que notre vision et nos projets pour les années à venir.

Je suis accompagné aujourd'hui de M. Vincent Carbonneau. Plusieurs d'entre vous l'ont peut-être rencontré lors du Forum sur les lacs et cours d'eau que nous avons tenu le 29 mai dernier à Messines, où il a assuré avec professionnalisme l'animation de la journée. Vincent a également joué un rôle important dans la préparation de cet événement.

Résident du Petit lac des Cèdres, Vincent et son épouse Louise profitent aujourd'hui de leur retraite après une longue carrière en développement international. Tous deux contribuent généreusement, par leur engagement bénévole, à la protection de notre environnement local. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur leur expertise et leur implication dans notre région.

Permettez-moi de partager **deux remarques d'ordre personnel**.

D'abord, certains d'entre vous savent que je suis un ancien élu, ayant eu l'honneur de servir comme député à la Chambre des communes du Canada. Cette expérience me permet de bien comprendre les responsabilités qui accompagnent le rôle d'élu et la nécessité de tenir compte des préoccupations, des besoins et des attentes des citoyens que vous représentez.

Ensuite, au cours de plus de quinze années d'implication dans la région, d'abord au sein de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea et maintenant avec le Regroupement, j'ai acquis certaines convictions quant aux meilleures façons de protéger nos lacs et nos cours d'eau.

Toutefois, j'ai toujours privilégié la collaboration plutôt que la confrontation. Je suis particulièrement fier de ce que l'Association du bassin versant du lac Blue Sea a pu accomplir grâce à une collaboration étroite avec les municipalités de Blue Sea et de Messines et leurs conseils municipaux.

Après toutes ces années d'engagement public et communautaire, je conserve beaucoup d'énergie et de détermination lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à de véritables enjeux. En revanche, j'ai peu d'intérêt pour les divisions inutiles ou les débats qui ne font pas avancer les choses.

C'est dans cet esprit que je crois qu'il existe des avenues prometteuses de collaboration entre le Regroupement, la MRC et les municipalités afin de mieux protéger et mettre en valeur cette richesse exceptionnelle que représentent nos lacs, nos cours d'eau et nos milieux humides.

Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter comment le Regroupement peut devenir un partenaire actif dans l'atteinte de ces objectifs que nous partageons tous.

Le Regroupement

Le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau a été fondé en 2013 avec une mission ambitieuse et toujours actuelle.

« La raison d'être du Regroupement est de protéger et de mettre en valeur les plans d'eau, les cours d'eau et les eaux souterraines du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin de contribuer à la prospérité économique et à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. »

La poursuite de la mission du Regroupement est fondée sur la concertation des intervenants en environnement, l'engagement de l'ensemble des citoyens et l'amélioration de la connaissance de la science et des technologies de l'eau. »

Afin de réaliser cette mission, nous souhaitons être :

- *Un protecteur à l'avant-garde;*
- *Un leader rassembleur ;*
- *Un agent de changement ;*
- *Un diffuseur de connaissances ;*
- *Un partenaire crédible et reconnu.*

Depuis sa création, le Regroupement travaille à réunir autour d'une même table les municipalités, la MRC, les associations de lacs et l'ensemble des acteurs préoccupés par la santé de nos milieux aquatiques.

Nos principaux membres sont les associations de lacs de la région. Nous invitons également les municipalités à participer activement à notre mission grâce à une cotisation annuelle de 300 \$, tandis que les associations contribuent à hauteur de 100 \$.

[SLIDE 5] Je tiens à souligner qu'en 2026, l'ensemble des 17 municipalités de la MRC ont renouvelé leur adhésion. Seize associations de lacs ont également contribué au financement du Regroupement. Nous vous remercions sincèrement de cet appui qui témoigne de l'importance accordée à la protection de l'eau dans notre région.

Je souhaite également remercier la MRC pour son soutien financier à notre participation aux salons nautiques à Ottawa et à Maniwaki cet hiver.

Au-delà des municipalités et des associations, le Regroupement accueille également des citoyens, des entreprises, des commerces et des organismes qui partagent notre mission de protection et de mise en valeur des ressources hydriques de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le Forum sur les lacs et cours d'eau : un premier pas vers une vision commune

Le 29 mai dernier, nous avons tenu à Messines le Forum sur les lacs et cours d'eau – Notre eau : notre richesse.

Cet événement a permis de réunir des experts, des représentants municipaux, des associations de lacs, des organismes environnementaux ainsi que des citoyens afin d'amorcer un dialogue régional sur trois grands thèmes :

- Les enjeux liés à la protection de nos plans d'eau;
- Les solutions et les priorités d'action;
- L'élaboration d'un programme d'action concerté.

Les participants ont pu bénéficier de présentations de grande qualité offertes notamment par :

- Les deux organismes de bassins versants actifs sur notre territoire, Cobali et l'ABV des 7;
- Mme Chrystelle Marie-Richer du CRE Laurentides et de la Table québécoise de concertation sur les lacs;
- Mme Marie-Ève St-Amand de l'Aire faunique communautaire du Baskatong;
- M. Vincent Gagné, président-fondateur de FYTO;
- M. Jean-François Martel, directeur général de RAPPEL.

Les présentations sont disponibles sur le site du Regroupement et constituent une excellente source d'information pour les municipalités et les associations qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur les enjeux touchant nos lacs et cours d'eau.

Comprendre la gouvernance de l'eau

La protection de l'eau au Québec repose sur une structure de gouvernance complexe, mais bien établie.

Cette gouvernance s'appuie notamment sur la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 ainsi que sur le Plan national de l'eau du gouvernement du Québec.

Elle mobilise plusieurs partenaires, dont :

- Le CRE Laurentides;
- Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement;
- Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec;

- Les organismes de bassins versants régionaux, dont l'ABV des 7 et Cobali;
- Les municipalités et les MRC;
- Les associations de lacs;
- Les ministères concernés;
- Les communautés autochtones.

L'outil central de cette gouvernance est le Plan directeur de l'eau (PDE).

Le PDE permet de dresser un portrait du territoire, d'identifier les problématiques prioritaires et de proposer des actions concrètes visant la protection des ressources hydriques.

Cependant, la multiplicité des intervenants et des responsabilités rend parfois difficile la compréhension de qui fait quoi et comment les actions doivent être coordonnées sur le terrain.

C'est précisément dans cet espace que le Regroupement croit pouvoir jouer un rôle utile de liaison, de mobilisation et de concertation.

Les principaux enjeux qui menacent nos plans d'eau

Les experts présents au Forum ont rappelé que les menaces qui pèsent sur nos lacs sont généralement de deux ordres : internes et externes.

Les menaces **internes** sont principalement liées à l'eutrophisation, soit le vieillissement accéléré des plans d'eau. Elles découlent notamment :

- Des installations septiques déficientes;
- De l'érosion des berges;
- D'un manque de végétalisation riveraine;
- Des apports excessifs de nutriments;
- De diverses formes de pollution diffuse.

Ces enjeux concernent directement les municipalités, qui disposent de plusieurs leviers d'intervention.

Les menaces **externes** proviennent principalement des espèces aquatiques exotiques envahissantes.

Vous êtes familier avec le **myriophylle à épi**, déjà présent dans plusieurs plans d'eau de notre région. D'autres espèces préoccupantes, comme la **moule zébrée** et le **cladocère épineux**, représentent également une menace importante.

Le **cladocère épineux** a déjà été détecté dans le réservoir Baskatong. Sa présence pourrait avoir des conséquences importantes sur la chaîne alimentaire aquatique, la pêche sportive et les activités récréotouristiques.

Quant à la moule zébrée, certaines caractéristiques géologiques de notre région, notamment dans le bassin versant du lac Blue Sea, créent des conditions particulièrement favorables à son établissement si elle venait à être introduite.

La prévention: notre meilleure stratégie

L'un des messages les plus importants transmis lors du Forum est simple :

Plus une espèce envahissante est détectée rapidement, moins les coûts d'intervention sont élevés et plus les chances de succès sont grandes.

À l'inverse, lorsqu'une espèce envahissante s'établit durablement dans un lac, les coûts de contrôle augmentent rapidement et les impacts environnementaux peuvent devenir permanents.

Ce graphique, présenté par Vincent Gagné de l'entreprise FYTO, résume l'histoire.

La prévention demeure donc notre meilleure stratégie.

Or, le principal vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes demeure le déplacement des embarcations, des remorques et des équipements nautiques.

Le nettoyage et la décontamination des embarcations constituent donc une mesure essentielle de protection.

Le Regroupement considère qu'un réseau régional cohérent de décontamination représente probablement l'action structurante la plus importante que nous puissions mettre en place pour protéger durablement nos lacs et cours d'eau.

[SLIDE 8] Le Québec dispose déjà d'entreprises innovantes, notamment **Ozéro Solutions**, qui offrent des systèmes modernes de décontamination ainsi que des mécanismes de contrôle d'accès permettant d'assurer le respect des règlements municipaux.

Toutefois, pour être efficaces, ces systèmes doivent s'inscrire dans une **approche globale** comprenant :

- Des règlements harmonisés;
- Une application uniforme;
- Des campagnes de sensibilisation;
- Une signalisation adéquate;
- Une collaboration régionale entre municipalités.

Nous croyons qu'une approche concertée à l'échelle de la MRC permettrait d'obtenir de meilleures performances, de réduire les coûts et de simplifier l'expérience des usagers.

Vers un projet régional structurant

C'est précisément cette vision qui inspire la démarche que nous souhaitons développer avec votre collaboration.

Le Regroupement travaille actuellement à l'élaboration d'un projet qui sera soumis au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) du Fonds d'action québécois pour le développement durable.

L'objectif est d'élaborer, en partenariat avec la MRC, les municipalités, les associations de lacs, le secteur touristique et les organismes concernés, une stratégie régionale cohérente de prévention et de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes.

Concrètement, nous sollicitons aujourd'hui votre appui à cette démarche afin que nous puissions poursuivre le travail amorcé lors du Forum et développer ensemble une approche intégrée adaptée aux réalités de notre territoire.

Associations et municipalités : une alliance incontournable

La collaboration entre les associations de lac et des municipalités sur des initiatives concrètes de protection de lacs n'est pas nouvelle. Elle existe partout au Québec et nous offre de nombreux modèles d'inspiration.

C'est le message que Jean-François Martel, directeur-général de RAPPEL est venu de Sherbrooke nous transmettre. Dans sa présentation, il nous a décrit trois études de cas où la mobilisation collective a produit des victoires concrètes.

Nous avons déjà pris connaissance de plusieurs exemples d'approches différentes et innovatrices à travers le Québec :

- La table de concertation intermunicipale du lac Aylmer : un réseau qui inclut 5 municipalités et comprend 4 stations de lavage et 7 rampes de mise à l'eau.
- La Corporation de LACibité Pêche Lac-Saint-Jean qui opère un système à travers plusieurs municipalités pour appuyer la pêche sportive au lac Saint-Jean.
- L'initiative de la MRC de Témiscouata pour protéger le lac Témisquata des moules zébrées et d'autres espèces envahissantes.
- Le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François en Chaudière-Appalaches
- Les Municipalités riveraines du lac Mégantic

Et nous avons notre propre expérience ICI au lac Blue Sea. En 2017, avec l'encouragement de l'Association, Messines et Blue-Sea ont établi un régime de lavage des embarcations obligatoire.

Chaque municipalité a établi son propre système avec des règlements indépendant mais harmonisés, y compris un système de contrôles avec vignettes et des amendes pour infraction. Depuis, l'opération des systèmes continue à évoluer.

L'année dernière, Messine a installé une barrière d'accès au quai public liée à la station de lavage. Et cette année, une barrière sera installée au lac des Cèdes. De plus, un site internet, qui a été développé en collaboration avec ***l'Association pour la protection des lacs des Cèdes***, www.naviguermessines.com informe

L'année dernière, Messine a installé une barrière d'accès au quai public liée à la station de lavage. Et cette année, une barrière sera installée au lac des Cèdes. De plus, un site internet, qui a été développé en collaboration avec l'Association pour la protection des lacs des Cèdes, www.naviguermessines.com informe

C'est un bel exemple de ce que la collaboration et la bonne volonté peut accomplir.

[SLIDE 14] Cependant, bien que d'autres de nos municipalités aient pris la décision importante d'établir des stations de lavage, plusieurs des plans d'eau dans notre région ne sont pas protégés.

Nous pensons que c'est possible, d'étendre l'idée d'harmonisation à l'échelle de la région et penser à l'emplacement optimale des stations et autre infrastructure, de règlements, de financement, de communication qui protégerait tous les lacs de notre région, **de manière intégrée**. Il faut commencer avec l'élaboration d'un plan.

Un élément essentiel de la planification, c'est d'obtenir le consentement social. Et ça commence avec vous, les maires et mairesses.

Personnellement, je crois qu'il faudra qu'on aboutisse, éventuellement, avec une politique de lavage d'embarcations obligatoire qui englobera tout le Québec comme un élément essentiel de protection de nos plans d'eau et les industries qui en dépend. Et, je crois que les mesures semblables existeront en Ontario et ailleurs.

Mais, pour y arriver, les régions devront tracer la piste. Faire partie de cette voie, avec un projet comme on propose, serait une initiative audacieuse et progressiste pour la MRC et les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau.

Mot de la fin : un partenaire au service de nos collectivités

La gestion de nos lacs, cours d'eau et milieux humides est devenue un défi collectif qui exige la mobilisation de nombreux intervenants.

Les stratégies gouvernementales, les plans directeurs de l'eau et les plans d'action existants offrent déjà une multitude de pistes d'intervention. Cependant, leur mise en œuvre demeure souvent complexe pour les associations de lacs qui reposent essentiellement sur le bénévolat.

Ces organisations sont composées de citoyens profondément engagés, mais elles ne disposent pas toujours du temps, des ressources ou de l'expertise nécessaires pour analyser les enjeux, mobiliser leur communauté et mettre en œuvre des solutions efficaces.

Pourtant, la protection de nos plans d'eau repose autant sur les bonnes politiques publiques que sur l'engagement de citoyens bien informés et mobilisés.

C'est pourquoi nous croyons qu'il existe un besoin réel pour un organisme capable de faire le lien entre les experts, les citoyens, les associations, les municipalités et les différents partenaires du milieu.

C'est le rôle que le Regroupement souhaite jouer dans la Vallée-de-la-Gatineau. Je reprends les éléments de notre vision.

En identifiant les actions structurantes qui auront le plus grand impact – comme l'initiative que je viens de décrire sur la décontamination des embarcations - nous voulons être un ***protecteur à l'avant-garde***.

En organisant des activités de concertation comme le Forum et en soutenant les associations de lacs, nous voulons être un ***leader rassembleur***.

En sensibilisant le public par nos campagnes d'information, notre présence dans les salons nautiques et nos activités de communication, nous voulons être un ***agent de changement***.

Grâce à notre site Web, nos infolettres, nos formations et nos outils de sensibilisation, nous voulons être un ***diffuseur de connaissances***.

Enfin, par la qualité de notre travail, notre approche collaborative et nos initiatives concrètes, nous souhaitons être reconnus comme un ***partenaire crédible, rassembleur et utile*** au développement durable de notre territoire.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement envers la protection de cette richesse collective exceptionnelle que constituent les lacs et les cours d'eau de la Vallée-de-la-Gatineau.